



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 06 18 053

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **18 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUIMEN, R. TATOUD, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, S. PONSART

Absents

Procurations

J. DAZIN à N. SEPIERRE, Y. QUARTERONI à C. BIOLAY, J. DIZERENS à R. OTZENBERGER, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, P. GUINOT à M. CHALENDAR, T. LUGINBUHL à A. BOUSSER, H. GRANGE à M-C. ROCH, S. PONSART à J. HERVO

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée secrétaire de séance.

6. Finances – Attribution de subventions aux associations

Après avis de la commission Enfance et Jeunesse du 1^{er} juin 2026 et sur proposition de la commission Finances lors de sa séance du 11 mai 2026, les sous des écoles des Bois et Arc-en-Ciel ont sollicité la commune pour des demandes de subvention.

Pour rappel, le budget 2026 alloué aux subventions aux associations s'élève à 85 000 €. La répartition des subventions a été présentée au conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2026. Pour rappel, le volume de subventions déjà accordées atteint 81 405 € avant attribution des 3 subventions ci-dessous présentées. Au total, le volume de subvention atteindra donc la somme de 88 175 €.

Ce dépassement budgétaire de 3 175 € sera compensé sur l'enveloppe des participations financières dédiée aux écoles privées, laquelle n'a pas été entièrement consommée.

Le tableau récapitulatif des subventions octroyées se présente comme suit :

Associations	Thématique	Décision 2026
<i>Sou de l'école des Bois</i>	<i>Enfance</i>	3 390 €
<i>Sou de l'école Arc en Ciel</i>	<i>Enfance</i>	2 880 €
<i>Les Chats Trappés</i>	<i>Divers</i>	500 €
Total		6 770 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Fait à Ornex, le 19 juin 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 Juin 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.